



Séance du jeudi 24 octobre 2024

Nombre de délégués : 22
titulaires

- Présent(e)s : 13
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : 9
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 octobre 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 03 octobre 2024, s'est réuni à 13h30 à la Salle de l'écreuil à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; ATHANAZE Pierre ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille
BOULUD Michel ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; HUMBERT Claude ;
IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ;
VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

ROCAVIVES Jean-Luc donne pouvoir à Mr BOULUD Michel

Excusé(e)s :

CARRAS Lilian ; ; CHONE Jean-Philippe ; DEHAN Nathalie ; EDERY
Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROCAVIVES
Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

Délibération N°2024-027 du comité syndical	Objet : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique
---	---

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1er janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1er janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

Vu le CGFP,

Vu le CGCT,

Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2021-024 en date du 09 décembre 2021 d'adhésion à la convention unique du cdg69,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que le syndicat entend poursuivre,

Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025,

Article 1 : de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération et rappelées ci-dessous avec l'évolution des tarifs :

Nom de la mission	Tarif annuel avant 2025	Tarif annuel à compter de 2025
Médecine préventive	80€/agent	87€/agent
Mission d'intérim	Adhésion gratuite, facturation mensuelle lors de la mobilisation de la prestation	Adhésion gratuite, facturation mensuelle lors de la mobilisation de la prestation
Cohorte retraite	Adhésion gratuite, facturation lors de la	Adhésion gratuite, facturation lors de la

	mobilisation de la prestation. (60€)	prestation. (60€)
Inspection hygiène et sécurité	Adhésion gratuite, mission incluse dans cotisation cdg69.	Adhésion gratuite, mission incluse dans cotisation cdg69.
Archivage	315€/jour	315€/jour

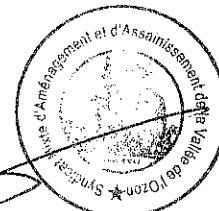
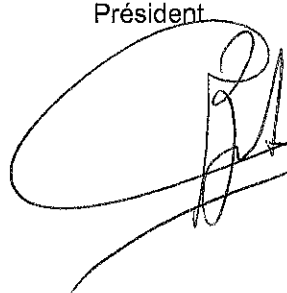
Article 2 : d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais aux chapitres du budget prévu à cet effet.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



ID : 069-256900804-20241024-D_2024_027-DE